

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Alexandra Brière-Malo, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère a adopté, lors de sa séance tenue le 10 novembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi 12 janvier	20h00	Lundi 2 février	20h00
Lundi 2 mars	20h00	Mardi 7 avril	20h00
Lundi 4 mai	20h00	Lundi 1 juin	20h00
Lundi 6 juillet	20h00	Lundi 10 août	20h00
Mardi 8 novembre	20h00	Lundi 5 octobre	20h00
Lundi 2 novembre	20h00	Lundi 7 décembre	20h00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Sylvère, ce 12 novembre 2025



Alexandra Brière-Malo
Directrice-générale /Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, résidant à Saint-Sylvère, directrice générale et greffière trésorière de la municipalité de Saint-Sylvère, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, entre 7 h et 19h, ce 12 e jour de novembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12e jour du mois de novembre 2025.



Alexandra Brière-Malo
Directrice-générale /Greffier-trésorier